

## Quid des assurances de la centrale de marchés de la CODEF durant la crise ?

Malgré le ralentissement, voire l'arrêt des activités durant la crise, les associations sont toujours soumises à des frais fixes tels que le paiement des assurances.

La CODEF ayant mis en place une centrale de marchés en assurances, elle a interpellé Ethias et Adesio, organismes qui ont remporté le marché public, afin d'obtenir des précisions quant aux conditions, montants et paiements des assurances concernées.

### Assurances gérées par Ethias :

- RC objective en cas d'incendie et d'explosion
- RC et accidents corporels – assurance sportive – assurance scolaire
- Accidents du travail
- Responsabilité civile des Administrateurs (D&O)

Pour la police « Accidents du travail », la prime à payer sera régularisée à la fin de l'année sur base de la masse salariale. Ainsi, cette régularisation tiendra compte du personnel mis en chômage temporaire et la prime sera revue à la baisse.

Par ailleurs, les assurés qui prestent du télétravail depuis leur domicile et qui sont victimes d'un accident pendant les heures de travail sont assurés via la police « Accidents du travail » (selon l'acceptation du dossier).

Concernant les contrats « Incendie » (propriétaire, locataire ou occupant), la garantie doit être maintenue tout comme pour la police « RC Administrateur ».



### Assurances gérées par Adesio :

- Responsabilité civile exploitation
- RC Auto
- Omnium mission
- Occupants auto

Pour la police « Responsabilité civile exploitation », une prime a été perçue à l'échéance et cette prime sera régularisée en fin d'année sur base de la masse salariale. Si la masse salariale a diminué, la prime diminuera lors de la régularisation, mais cette diminution ne pourra pas être inférieure à la prime minimum de 250 € HTVA.

Pour la police « Omnium mission », nous avons perçu une prime à l'échéance et cette prime sera régularisée en fin d'année sur base du nombre de kms parcourus. Si le nombre de kilomètres parcourus a diminué, la prime diminuera lors de la régularisation, mais cette diminution ne pourra pas être inférieure à la prime minimum de 385 € HTVA.

Pour la police « RC auto », si le véhicule n'est plus en circulation, Adesio invite les assurés à prendre contact avec leur gestionnaire.

Pour le reste, il est impossible d'établir une règle commune pour chaque ASBL. Les demandes qui peuvent être introduites auprès des organismes assureurs seront analysées au cas par cas.

N.B. : Ces renseignements sont valables uniquement pour les assurances dans le cadre de la centrale de marchés de la CODEF.

